

DELIBERATION SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers: 19

En exercice : 19 Date de convocation du Bureau Communautaire :

Présents 15 Le 20/04/2016

Pouvoirs 0 Votants 15

Le 28 Avril 2016, le Bureau de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

<u>Présents</u>: Jean-Claude AUBERT, Marie Jeanne BEGUET, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS.

Absents excusés: Christian BAISE, Brigitte COULON, Raymond MOUSSY, Martial THEVENET.

Assistaient: André COLLON (St Jean de Thurigneux), Daniel VIGNARD (Savigneux), Patrick LOUAHALA (CCDSV)

Secrétaire de séance : Pierre PERNET

OBJET : ENVIRONNEMENT - CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC L'EPTB TRAVAUX DU CONTRAT DE RIVIERE SAONE

M. Etienne SERRAT, Vice-Président chargé de l'Environnement, présente la proposition de convention de partenariat avec l'EPTB Saône Doubs, pour la mise en œuvre des actions du contrat rivière de la Saône relevant de la compétence de la CCDSV. Il rappelle que la présentation de cette convention a été repoussée plusieurs fois dans l'attente du transfert de la compétence GEMAPI et de la mise en œuvre effective du budget correspondant.

Il est rappelé également que l'Établissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs assure la coordination technique des projets et l'appui aux maîtres d'ouvrages locaux pour élaborer et mettre en œuvre des politiques partenariales dans le domaine de l'eau et la réalisation de programmes d'aménagement en rivière.

La convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée prévoit une contribution annuelle de la CCDSV de 1 600 €. Elle est établie pour 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

Un bilan annuel sera réalisé chaque année ainsi qu'un prévisionnel de l'activité de l'année suivante. Au vu de ce bilan, la convention pourra être renouvelée et/ou amendée.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- ✓ Approuve la convention de partenariat avec l'EPTB Saône Doubs pour la mise en œuvre des actions du contrat rivière de la Saône relevant de la compétence de la CCDSV;
- ✓ **Autorise** le Président à procéder à la signature de cette convention de partenariat et à toute pièce s'y rapportant.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 30 MAI 2016

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20160428-2016B11-EN
Affichage le :

30 MAI 2016

A Trévoux, le 28/04/2016



